

Nous acceptons cette réalité et c'est pourquoi nous n'allons pas voter contre le projet de loi.

Les propos entendus au comité n'ont pas du tout calmé nos appréhensions. Au contraire, certaines ont même été renforcées.

**Le sénateur Perrault:** Bravo!

**Le sénateur MacEachen:** Dans le secteur énergétique, le témoignage de l'honorable Mitchell Sharp, hier, a certainement accru mes inquiétudes. Il n'en reste pas moins que le gouvernement possède la majorité à la Chambre. Il nous a envoyé cette mesure pour que le Sénat l'approuve. Nous n'allons pas, quant à nous, l'approuver, lui donner notre appui. Nous en laissons le soin aux ministériels, mais ceux-ci devront dorénavant en assumer aussi les conséquences.

**Le sénateur Murray:** Avec plaisir!

**Des voix:** Bravo!

**Son Honneur le Président:** Le sénateur Murray, C.P., propose, appuyé par le sénateur Doody: Que le projet de loi C-2 soit maintenant lu pour la troisième fois. Plaît-il aux sénateurs d'adopter la motion?

**Des voix:** Oui.

**Le sénateur Bell:** Non.

**Le sénateur Frith:** Avec dissidence!

**Son Honneur le Président:** Les oui l'emportent.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté avec dissidence.)

## L'ANALPHABÉTISME AU CANADA

### AVIS D'INTERPELLATION

**L'honorable Joyce Fairbairn:** Honorables sénateurs, je donne avis que, le lundi 6 mars 1989, j'attirerai l'attention du Sénat sur la question de l'analphabétisme au Canada.

## L'AJOURNEMENT

**L'honorable C. William Doody (leader adjoint du gouvernement),** avec la permission du Sénat et nonobstant l'article 45(1)g) du Règlement, propose:

Que, lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il demeure ajourné jusqu'au lundi 6 mars 1989, à quatorze heures.

(La motion est adoptée.)

## LA PÉRIODE DES QUESTIONS

[Le sénateur MacEachen.]

[Traduction]

## LES TRANSPORTS

### LE DÉTROT DE NORTHUMBERLAND—LE PROJET DE LIAISON PERMANENTE—LA PROPOSITION DU GOUVERNEMENT

**L'honorable John B. Stewart:** Honorables sénateurs, j'ai une question à poser au sénateur Murray. Je ne m'attends pas à ce qu'il puisse obtenir la réponse aujourd'hui. Le leader du gouvernement au Sénat sera-t-il en mesure, à notre prochaine rencontre, de nous communiquer une déclaration concernant l'état d'avancement de la proposition de construction d'un lien permanent avec l'Île-du-Prince-Édouard?

**Le sénateur Perrault:** Il vous enverra une lettre!

**L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement, ministre d'État (Relations fédérales-provinciales) et ministre suppléant des Communications):** Oui, honorables sénateurs.

**Le sénateur Phillips:** Envoyez-lui une lettre!

Le Sénat s'ajourne à loisir.

À 16 h 30, le Sénat reprend sa séance.

## LA SANCTION ROYALE

### AVIS

**Son Honneur le Président** informe le Sénat qu'il a reçu la communication suivante:

## RIDEAU HALL

### OTTAWA

### LE SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

Le 30 décembre 1988

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous aviser que l'honorable Antonio Lamer, juge puîné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de gouverneur général suppléant, se rendra à la Chambre du Sénat, aujourd'hui, le 30 décembre 1988, à 16 h 45, afin de donner la sanction royale à un projet de loi.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.  
le Secrétaire du Gouverneur général  
Léopold H. Amyot

L'honorable

le Président du Sénat

Ottawa

Le Sénat s'ajourne à loisir.